COMMUNE DE
Saint-Paër

Procès-verbal

de la réunion de conseil municipal

du Mardi 17 Décembre 2024

Présents : Valère HIS, Bénédicte GODARD, Wilfried DURIEU, Marie-Thérèse THIERRY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Cédric GODALLIER, Isabelle LEFEVRE, Arnaud NICOLLE, Dimitri BESNE

Absents excusés : Samuel CRAMILLY (ayant donné pouvoir à Arnaud NICOLLE), Carole MORETTI (pouvoir donné à Valère HIS), Amélie DANTAN (ayant donné pouvoir à Bénédicte GODARD), Aline SCHRAEN, Stéphane DÉCUYPÈRE,

Secrétaire de séance : Bénédicte GODARD

Était également présente : Carole POLLET, secrétaire de Mairie

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 Novembre 2024
2. Tarifs communaux 2025
3. Tableaux des effectifs du personnel
4. Rémunération des agents recenseurs
5. Investissement : autorisation avant vote du budget 2025
6. Combles mairie : travaux complémentaires
7. Travaux d'amélioration du wifi à l'école élémentaire
8. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Le compte rendu n'amenant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. TARIFS COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire propose une augmentation similaire à celle appliquée en 2024 pour les subventions qui est de 2%.

	Tarifs 2024	Propositions pour 2025	
		2,00%	Montants 2025
Salle Des Fêtes / Hab.	419,00	427,38	427,00
Salle Des Fêtes / Hors com	517,00	527,34	527,00
SDF / Hab. (vin d'honneur)	260,00	265,20	265,00
SDF / Hors com (vin d'honneur)	322,00	328,44	328,00
Salle Poly / Hab	543,00	553,86	553,00
Salle Poly / Hors com	667,00	680,34	680,00
Salle Poly / Hab. (vin d'honneur)	360,00	367,20	367,00
Salle Poly / Hors com (vin d'honneur)	423,00	431,46	431,00
Location de tables	3,18	3,24	3,24
Location de chaises	1,38	1,41	1,41
Salle associations	236,00	240,72	240,00
Encarts pub 1/ème	43,00	43,86	43,00
Encarts pub 1/4	89,00	90,78	90,00
Encarts pub 1/2	185,00	188,70	188,00
Concession 50 ans	522	532,44	532,00
Concession columbarium 30 ans	907	925,14	925,00
dispersion des cendres	54	55,08	55,00
Plaques 10 ans	51	52,02	52,00
Vacation police	15	15,3	15,00
Exhumation	56	57,12	57,00

Les montants seront arrondis à l'euro inférieur, sauf location tables et chaises

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les tarifs tels que présentés.

3. TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

	Cadre ou emploi	Catégorie	Poste pourvu	Temps de travail
	Secteur Technique			
Catherine VIGREUX	Adjoint technique territorial	C	oui	28,72 / 35ème
Linda QUIBEL	Adjoint technique territorial	C	oui	20 / 35ème
Marie-josée VOULAN	Adjoint technique territorial	C	oui	28 / 35ème
Brigitte CANU	Adjoint technique territorial	C	oui	32 / 35ème
Frédéric FOUCAULT	Adjoint technique territorial	C	non	Temps complet
Bruno DUCOUDRAY	Adjoint technique territorial	C	oui	Temps complet
Cédric ARMÉLI	Adjoint technique territorial	C	oui	Temps complet

	Secteur Sanitaire et Social			
Sylvie CHALOT	ATSEM principal 2ème classe	C	oui	28,72 / 35ème
Yolande LEVASSEUR	ATSEM principal 2ème classe	C	oui	16,31 / 35éme
	Secteur Animation			
Yolande LEVASSEUR	Adjoint territorial d'animation	C	oui	18,69/ 35ème
Magali FORESTIER	Adjoint territorial d'animation	C	non	20 / 35ème
	Secteur Administratif			
Sarah DARAS	Adjoint administratif territorial	C	oui	Temps complet
Sylvie PICARD	Adjoint administratif territorial	C	oui	Temps complet
Carole POLLET	Rédacteur territorial	B	oui	Temps complet

	Agent non titulaire	**Catégorie**	**Motif du contrat**
Elodie GUEUDRY	Service Technique	C	Art. 3-1
Justine LECOINTRE	Service animation	C	Art. 3-4

Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité le tableau tel que présenté.

4. RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes sont en charge des opérations de recensement. En 2025, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025. Une communication est déjà en cours sur les différents supports municipaux.
Ce travail est effectué en collaboration avec les agents de l'INSEE et une dotation de l'état vient compenser environ 60% des frais engagés par la commune.
Ces opérations nécessitent de recruter 3 agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission :
2 ½ journées de formation sur la 1ère quinzaine de janvier (dates fournies ultérieurement).
Une tournée de reconnaissance sur le terrain entre les 2 formations, relevé sur un imprimé spécifique ;
Dépôt d'une lettre d'information dans les boîtes à lettres.
Du 16 janvier au 15 février 2025 collecte sur le terrain du lundi au vendredi principalement, le samedi midi et soir ;
Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet ;
Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet ;
Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis ;
Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis ;
Rendre compte de l'avancement de son travail et remise des réponses papier au moins une fois par semaine au Coordonnateur ;

Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.
La fonction d'agent recenseur peut être considérée comme une activité ponctuelle, permettant le recours au recrutement de vacataires puisqu'il s'agit d'une tâche précise, discontinue dans le temps et rémunérée à l'acte.
Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de se prononcer sur les taux de vacation retenus.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les montants de vacation suivants :

- 1,41€ par bulletin individuel rempli
- 1,00 € par feuille de logement remplie

Pour la collecte par Internet :
- 1 habitant = 0,52 €,
- 1 logement = 0,88 €
  - Participation pour les frais de transport : en fonction des relevés kilométriques
  - Participation pour les 2 demi-journées de formation

5. INVESTISSEMENT : AUTORISATION AVANT VOTE DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire explique que vu l'article L. 1612-1 du CGCT et considérant que le budget 2025 ne sera pas adopté avant le 15 Avril 2025, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Compte	BP 2024	DM 2024	Total	Plafonds crédits autorisés	Article Nomenclature M57	Affectations
Cpte 20	1 000 €	- €	1 000 €	**250 €**	203	
					2115	Terrains bâtis
					2112	Agencement et aménagement de terrains
					2135	Travaux d'électricité - lave vaisselle
					2158	Autres installations, matériel et outillage techniques
Cpte 21	281168,2	- €	281 168,20 €	**70 292,05 €**	2181	Installations générales
					2182	Matériel de transport
					2183	Autres immobilisations corporelles – dont Matériel informatique pour l'école primaire
					2184	Matériel de bureau et mobilier
					2188	Autres

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition.

6. COMBLES MAIRIE : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolle, adjoint en charge des travaux, qui explique que le charpentier – couvreur a découvert, lors des travaux en cours, que les pignons étaient fragilisés et devaient être renforcés.
Monsieur le Maire précise que les travaux en cours ne pouvant être à nouveau retardés, il est nécessaire de valider le devis proposé par les maçons recommandés par le couvreur d'un montant de 3 990,00 € TTC.
Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le devis de l'entreprise Bat'Innov tel que présenté.

7. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU WIFI À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur Nicolle reprend la parole pour exposer les objectifs des travaux prévus à l'école élémentaire : le niveau du wifi est insuffisant pour répondre aux besoins d'aujourd'hui des écoles et pour répondre aux normes d'exigence de la cybersécurité.
Afin de se mettre en conformité, il est nécessaire d'installer un pare-feu. Il est de ce fait possible de partager le wifi de la mairie en optimisant tout le système informatique.

Le projet se décompose en deux parties :

partie 1 : l'entreprise XEFI va mettre en place 5 bornes de Wifi/switch dans l'école, avec utilisation de la liaison internet de la mairie avec une jonction fibre entre la mairie et l'école primaire, et mise en place d'un pare feu pour la cybersécurité wifi.
Tarif :
- Bornes WIFI (X5), Switch et installation
1807.27€TTC
- Pare-feu :
117.60€TTC/mois
- Mise en service :
708€TTC
Total : 2515.27€TTC Investissement
117.60€TTC frais de de fonctionnement maximum

partie 2 : l'entreprise de Monsieur LUCE va pouvoir mettre en place une baie dans le local technique de l'école primaire, différents câblages entre les bornes wifi, une connexion internet dans la salle des TAP Garderie, une liaison fibre entre la mairie et l'école primaire.

Prix : 2972,39€ TTC

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le projet tel que présenté.

8. INFORMATIONS DIVERSES

La parole est donnée à Madame Bénédicte Godard :

- Le Conseil Municipal des Jeunes a démarré par une nouvelle action qui s'est mise en place très rapidement sur proposition des jeunes élus en partenariat avec l'école ; en 1

week-end, des jouets ont été récupérés dans le cadre d'une collecte pour le secours catholique de Duclair qui était ravi de ces dons.

Monsieur le Maire fait part :

- Du projet de don à destination des sinistrés de Mayotte qui fera l'objet d'une prochaine délibération.
- Métropole Rouen Normandie (MRN) : lors du dernier conseil métropolitain, la taxe des ordures ménagères n'augmentera pas en 2025 contrairement aux tarifs de l'eau.
- MRN : commission des transferts de charges : les petites communes, impactées par une dotation négative, vont demander une réévaluation.
- MRN : nomination de Madame Lamotte, maire de Sainte Marguerite sur Duclair, au pôle de proximité : une rencontre est prévue début 2025.
- Du rangement effectué dans la réserve du matériel de la salle polyvalente : Monsieur le Maire demande aux utilisateurs de respecter les lieux et de maintenir le rangement.
- De la date du pot de fin d'année avec le personnel communal ce vendredi
- De la date des vœux du personnel le 7 Janvier 2025
- De la date des vœux du Maire le 17 janvier 2025

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation aux travaux de l'année écoulée et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Valère HIS.

La secrétaire de séance,
Bénédicte GODARD,

Carole MORETTI,

Cédric GODALLIER,

Dimitri BESNE,

Wilfried DURIEU,

Arnaud NICOLLE,

Samuel CRAMILLY,

Marie-Thérèse THIERRY,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Isabelle LEFEVRE,

Amélie DANTAN,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,